Logo CFDT

[COMMUNIQUE INTERSYNDICAL] Une proposition de loi au Sénat qui attaque le 1er mai, seul jour chômé et payé

Après avoir réduit de 2 années la vie à la retraite et développé le travail du dimanche, le gouvernement et les organisations patronales ont lancé de nouvelles offensives pour attaquer le 1er mai, seule journée fériée obligatoirement chômée, rémunérée et symbolique pour les travailleurs·euses à l'international. Leur but est de renier les droits des salarié·es, toujours, sur les acquis sociaux.

C'est le sens d'une proposition de loi sénatoriale, « Permettre aux salariés de certains secteurs de travailler le 1er mai » largement appuyée par le gouvernement, qui a engagé la procédure accélérée, comme si l'urgence était de faire travailler les salarié·es le 1er mai ! La loi actuelle prévoit que seuls « les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail » peuvent faire travailler leurs salarié·es. La proposition de loi étend la dérogation à un ensemble de secteurs professionnels.

Cette proposition de loi remettrait en cause ce jour de repos rémunéré pour l'ensemble des salarié·es. Sous couvert d'une liste d'établissements visés, elle constitue une première brèche et remet en cause la précieuse exceptionnalité du 1er mai. Or nous savons qu'à chaque fois qu'un principe est remis en cause, la dérogation s'étend progressivement à toutes et tous. Quant au « volontariat » mis en avant pour rassurer, il n'existe pas réellement du fait du lien de subordination inhérent au contrat de travail, d'autant plus dans les TPE. Les employeurs obligent ainsi les salarié·es à travailler le dimanche sous peine de licenciement, ou de non-recrutement pour les nouveaux salarié·es ; il en sera de même avec le 1er mai. Enfin, cette journée fériée n'est pas exceptionnelle pour rien. Elle commémore la journée internationale de lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs, depuis plus de 100 ans et les manifestions mortelles, notamment en France avec la fusillade sanglante de travailleurs à Fourmies le 1er mai 1891. Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause 100 ans d'histoire de lutte sociale

Par nos alertes syndicales, portées aussi lors des auditions parlementaires, nous avons participé à modifier la première version de la proposition de loi qui s'alignait sur la dérogation, malheureusement beaucoup trop large, du travail du dimanche. Par nos interpellations et notre mobilisation, nous pouvons encore empêcher cette régression sociale inacceptable. Alors que la séance publique s'ouvre ce jeudi 3 juillet, les organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires appellent les sénateurs et sénatrices à s'opposer à cette proposition de loi. Le 1er mai doit rester un jour férié et chômé.

pouce en bas homme femme
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky[S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES]

Facebook[S3C Télécoms prestataires IDF]

insta[s3ctelecomsprestatairesidf]

Linkedin[S3C Télécoms Prestataires IDF]

Threads s3ctelecomsprestatairesidf

Tiktok S3CTélécomsPrestatairesIDF

Documents
Communiqué intersyndical : Une proposition de loi au Sénat qui attaque le 1er mai, seul jour chômé et payé